



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**

Arrêté de police N° 02/2019 du 18 janvier 2019

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

*Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la
rue Valentina Terechkova dans le cadre de la rénovation d'un
branchement d'assainissement pour le compte de la CAD.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de mise en conformité d'un branchement
d'assainissement seront effectués pour une durée de 60 jours à
compter du lundi 04 février 2019 face au N° 45 de la rue
Valentina Terechkova.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée
sur une partie de la rue Valentina Terechkova suivant les aléas
du chantier.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du
chantier.*
- Article 4** *La société Lefranc exécutera les travaux et se chargera d'assurer
la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation
réglementaire.*
- Article 5** *La société Lefranc dont le siège est au 513 de la rue du Nord
592345 Fressain.
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté.*



*Fait à GUESNAIN
Le 18 janvier 2019
Le Maire,
Maryline Lucas*